

COMMUNE DE TOULOUGES
66350

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JANVIER 2017**

L'an 2017 et le 18 janvier 2017 à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Jean ROQUE, Maire.

Présents : Jean ROQUE, Mireille REBECQ, Gaston COUBRIS, Claude CID, Laurent ROSELLO, Gérard CASTANY, Nicolas BARTHE, Laetitia SOUNIER, Hélène GODET, Pierre MONTEL, Danielle PONCET, Annie GRANDEMANGE, Jean SEGARRA, Roselyne BARANDE, Marie-France MIR, Bernard PAGES, Marie-Claude GASCON, Françoise BRUNET, Rachid ABDOUCHE, Marc VALETTE, Florence HOSTAILLE, Catherine BRET.

Absents excusés ayant donné procuration : Bernadette CARDIN-MADERN, procuration à Hélène GODET ; Elise ROUBY procuration à Mireille REBECQ

Absente excusée : Catherine DUMAS

Absents : Arnaud HINGRAY, Hervé MASSE, Franck DE LA LLAVE

Secrétaire de séance : Claude CID

Le quorum étant atteint, Mireille REBECQ procède à la lecture du compte-rendu du précédent conseil municipal, lequel est approuvé sans aucune réserve.

Jean ROQUE énonce ensuite les décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation.

Décision n°2016/48 : Convention de mission de représentation en justice désignation d'un avocat conseil Maître PONS SERRADEIL – affaire commune de Toulouges/ M. GUILLAMET SCI les 3G.

Décision n°2016/49 : Location de l'appartement n° 5 situé 15 rue Gisclard à Toulouges, à Mme Catherine GELIS du 15/12/2016 au 14/12/2022

Décision n° 2016/50 : Convention de mise à disposition d'un cinémomètre à la commune de Le Soler

Décision n° 2016/51 : Marché public – Fourniture, acheminement et services de gaz naturel sur les sites communaux – marché attribué à ENI GAS, pour un montant de 67 199,68 € T.T.C

Décision n° 2016/52 : Contrat de maintenance avec la société CARLIT.NET pour l'assistance et la maintenance informatique du matériel et des logiciels de l'école élémentaire et maternelle

Décision n° 2016/53 : Mission de vérification technique de la solidité d'une poutre à l'occasion d'un spectacle d'acrobatie le 14 janvier 2017 au centre sportif Naturopôle - attribuée à BUREAU VERITAS

Décision n° 2016/54 : Convention d'occupation du domaine public relative à la toiture du restaurant scolaire, anciens bâtiments agricoles de Clairfont et Centre Sportif Naturopôle - Avenant n°1 – Changement de nom du prestataire – OBTON GLOBAL ROOFTOP PORTFOLIO

Décision n° 2016/55 : Contrat de location du garage CO n° 31 à Monsieur Joachim HERNANDEZ, du 06/01/12/2017 au 05/01/2023

Décision n° 2017/01 : Convention de mission de représentation en justice - Désignation d'un avocat conseil Maître PONS SERRADEIL – affaire commune de Toulouges/ M. GUILLAMET SCI les 3G (recours pour excès de pouvoir, Tribunal Administratif de Montpellier n°1606082-3)

ORDRE DU JOUR

I / FINANCES

1 – OMJC – subvention 2017

Mireille REBECQ, 1ère adjointe, propose au Conseil Municipal de voter une subvention de 260 000 € au bénéfice de l'Office Municipal de la Jeunesse et de la Culture, pour l'exercice 2017.

Elle précise que cette subvention sera ajustée au moment du vote du budget principal.

Vote pour à l'unanimité.

2 – CCAS – subvention 2017

Mireille REBECQ propose au Conseil Municipal de voter une subvention de 150 000 € au bénéfice du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2017.

Elle précise que cette subvention sera ajustée au moment du vote du budget principal.

Vote pour à l'unanimité.

3 – Opération Pass'sport

Gaston COUBRIS, adjoint aux Sports, explique à l'Assemblée que dans le cadre de l'opération « Pass'sport », lancée en septembre 2011, et renouvelée chaque année, il convient de prendre une délibération pour individualiser les montants dus à l'USAT Toulouges Basket, l'Association Canohès Toulouges Tennis de Table, l'Association la Plume Toulougienne, l'Association USAT Judo et l'Association Phoenix Dojang.

Les crédits seront prévus au Budget 2017, article 6574. Cette répartition est la suivante :

Association	Nombre	Montant	Total
Association USAT Toulouges BASKET	2	50,00 €	100,00 €
Association Canohès Toulouges Tennis de table	3	50,00 €	150,00 €
Association La Plume Toulougienne	4	50,00 €	200,00 €
Association USAT Judo	24	50,00 €	1 200,00 €
Association Phoenix Dojang	1	50,00 €	0,00 €
TOTAL	34		1 700,00 €

Vote pour à l'unanimité.

4 – Perpignan Méditerranée Métropole – convention portant sur le reversement du produit des redevances d'occupation du domaine public perçu sur l'exercice 2016

Mireille REBECQ, 1ère adjointe, rappelle que depuis le 1er janvier 2016, Perpignan Méditerranée Métropole exerce la compétence voirie. Les redevances d'occupation du Domaine Public figurent parmi les recettes évaluées dans le cadre du transfert de la compétence des communes vers l'E. P. C. I, et transférées d'un commun accord avec les communes membres, dès l'exercice 2016.

Pour l'exercice 2016, le produit des R. O. D. P a été versé directement aux communes membres de l'E. P. C. I.

Elle demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention qui prévoit l'organisation des modalités de reversement du produit des R. O. D. P perçu par la Commune, en faveur de Perpignan Méditerranée Métropole.

Elle indique que la Commune de Toulouges reversera à l'euro-l'euro, la somme encaissée en 2016 concernant le produit des redevances d'occupation du domaine public soit 8 526,37 € et précise que ce reversement sera effectué dès la signature de la convention. Elle cessera de plein droit après ce reversement de 8 526,37 €, pour l'exercice 2016.

Vote pour à l'unanimité.

5 – Création d'un tarif exceptionnel pour la location du centre sportif Naturopole à la SARL CANET SPORT

Gaston COUBRIS, adjoint au sport, rappelle à l'Assemblée que le 7 janvier dernier, la SARL Canet Sport a organisé au Centre Sportif Naturopole, une compétition de Five Touch'.

La SARL Canet Sport s'est engagée à reverser à l'Association MUCOVIE 66, la somme de 500,00 €, à l'issue de cette manifestation. De ce fait, la Ville de Toulouges a consenti à donner la salle du Centre Sportif Naturopole, en location, à la SARL Canet SPORT, pour la somme de 1 000,00 €, en lieu et place de la somme de 1 312,00 €.

Jean ROQUE précise que cette manifestation a eu un succès retentissant. Les organisateurs remercient la municipalité pour l'accueil et l'aide apportés pour l'organisation de cette soirée.

Vote pour à l'unanimité.

6 – AD'AP – programme de travaux d'accessibilité des bâtiments publics – demande de DETR – exercice 2017

Mireille REBECQ rappelle que par délibération en date du 22 septembre 2015 et dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée, le Conseil Municipal a validé le financement et la planification des travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics.

Par arrêté préfectoral en date du 26 janvier 2016, cet agenda a été accordé pour une durée de 6 ans à compter de cette date.

Pour l'exercice 2016, la commune a bénéficié d'une D. E. T. R, d'un montant de 65 611,00 € pour les 12 premiers bâtiments publics.

Pour 2017, la Municipalité a fait le choix de rendre accessible la salle des fêtes située avenue Jules Ferry, pour un montant total prévisionnel de 240 000,00 € HT, dont 210 000,00 € HT de travaux.

Elle demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer un dossier de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, pour ces travaux programmés sur l'année 2017.

Vote pour à l'unanimité.

7 - AD'AP – programme de travaux d'accessibilité des bâtiments publics – demande de subvention au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local - exercice 2017

Mireille REBECQ présente à l'Assemblée le même dossier voté précédemment, mais avec une demande de subvention au titre du Fonds de soutien à l'Investissement Public Local.

Vote pour à l'unanimité.

8 – Opération Mas Puig Sec – garantie d'emprunt Marcou Habitat pour 5 logements en location-accession

Laurent ROSELLO, adjoint à l'urbanisme, informe l'Assemblée que la Société Coopérative de Production d'HLM Marcou Habitat, sollicite de la commune une garantie d'emprunt, à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 791 181,00 €, qu'elle a contracté auprès du Crédit Foncier de France. Cette garantie concerne la construction de 5 logements individuels en location-accession, situés à Toulouges – Lotissement Mas Puig Sec.

Il rappelle les différentes opérations de logements locatifs sociaux restant en garantie d'emprunt pour la Société Coopérative de production Marcou Habitat : "Michel CHIROLEU", "Rue du 19 mars 1962", "La Coopé", "Les Garrotxes", "Als Horts" et "Chanteperdrix".

Jean ROQUE indique que ce montant ne va pas sur la dette de la commune et Laurent ROSELLO de préciser que ce le serait, si la commune devait effectuer le remboursement à la place de Marcou Habitat.

Jean ROQUE explique que dans les faits, la commune arrive en garantie en 2ème rideau, c'est-à-dire que Marcou Habitat, comme toutes les sociétés qui construisent et gèrent du logement social, cotise à une caisse de garantie du logement social, qui apporte sa solidarité à la société, si celle-ci a des difficultés. Mais la Caisse des Dépôts et Consignations, 1er financeur de logement social, demande une double garantie.

Vote pour à l'unanimité.

9 – USAT Basket – subvention 2017

Gaston COUBRIS indique à l'Assemblée que l'USAT Basket sollicite la Commune pour le versement de la subvention 2017 d'un montant de 50 000 €.

Il rappelle que par délibération en date du 13 Juillet 2016, l'USAT Basket a perçu une subvention complémentaire de 35 000,00 €. Cette délibération prévoit également que ces 35 000 € viendront en déduction de la subvention 2017. Le solde de la subvention de l'USAT BASKET se monte à 15 000 €.

Vote pour à l'unanimité.

II / URBANISME

1 – Convention de co-maitrise d'ouvrage avec Roussillon Habitat pour la réalisation d'une résidence intergénérationnelle située rue de la Grangerie

Laurent ROSELLO, adjoint à l'urbanisme, explique à l'Assemblée où se situera la future résidence intergénérationnelle. C'est Roussillon Habitat S.A HLM des P.O, qui sera en charge de réaliser au 1er et 2ème étage les 21 logements locatifs sociaux de cette résidence.

La commune, quant à elle conservera la co-propriété du rez-de-chaussée, composée d'un restaurant destiné aux aînés avec une salle de convivialité et de deux espaces dédiés à la Petite enfance, dont un relais d'assistantes maternelles (RAM).

Dans ce contexte et en raison de l'unicité du projet exposé, les parties ont constaté l'utilité de recourir à une procédure de co-maitrise d'ouvrage en désignant Roussillon Habitat S.A HLM des P.O, comme maître d'ouvrage de l'ensemble de l'opération de réalisation des travaux de construction.

Roussillon Habitat sera chargé de lancer l'appel d'offres, de passer les marchés, d'organiser les réunions de chantier, du lien avec les entreprises, etc...

Une assurance dommages-ouvrages a été contractée, afin de prémunir la commune contre tous défauts de construction et tous risques éventuels.

Laurent ROSELLO demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

Vote pour à l'unanimité.

III / INTERCOMMUNALITE

1 – Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées du 5 décembre 2016

Mireille REBECQ, 1ère adjointe, rappelle au Conseil Municipal que l'évaluation des Charges Transférées, des communes membres à la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, est confiée à une Commission spécialement constituée, en application des dispositions de l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts et du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle précise à l'Assemblée que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transferées (CLECT) s'est réunie le 5 décembre 2016 pour présenter son rapport définitif sur l'évaluation financière des nouvelles compétences transférées.

Ses conclusions sont consignées dans un rapport déposé en Préfecture qui doit être délibéré par les Conseils Municipaux et qui doit recueillir la majorité qualifiée des communes membres.

Elle demande au Conseil municipal de donner son avis sur ce rapport afin de régulariser le versement de l'attribution de compensation 2016, d'un montant de 66 360,00 €.

Vote pour à l'unanimité.

IV / PERSONNEL

1 – Création d'un poste d'Animateur Territorial à temps complet et modification du tableau des effectifs

Jean ROQUE informe l'Assemblée que la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales a validé le 13 décembre 2016, les tableaux d'avancement de grade des agents de la Collectivité Territoriale.

Dans le but de favoriser la promotion interne des agents il convient de créer un poste d'Animateur territorial à temps complet et de modifier le tableau des effectifs, afin de pouvoir nommer cet agent.

Vote pour à l'unanimité.

V / CATALANITE

1 – Toulouges ville d'accueil de l'Office Public de la Langue Catalane

Jean Roque explique à l'Assemblée qu'en octobre dernier, la Ville de Toulouges s'est portée candidate pour accueillir dans les locaux de la maison Esparre, l'Office Public de la Langue Catalane.

Il ajoute que d'autres communes sont candidates ainsi que l'université qui postule en qualité de conseil scientifique de la langue catalane. Toutefois, Toulouges est soutenue par le Député Jacques CRESTA, qui a diffusé l'information, ainsi que Père MANZANARES.

Nicolas BARTHE demande les missions de cet office. Jean ROQUE répond qu'un comité de pilotage travaille sur la définition des missions, orientées bien sûr sur la langue catalane, l'apprentissage.... Il sera un lieu de promotion, de référence et d'expertise etc

Laurent ROSELLO précise que la création de cet office permet d'avoir la personnalité juridique. Aujourd'hui différents syndicats et associations existent, mais n'ont pas voix au chapitre et ne peuvent demander de subvention ; tandis que l'office, acteur comme une commune, un département ou une région permet d'acter la défense et la promotion de la langue catalane et les actions menées à ce titre.

Dans un premier temps deux ou trois personnes seront affectées à cet office, mais l'enjeu essentiel, pour l'instant, c'est le tour de table financier pour savoir qui va financer les opérations. La région, le département, l'agglomération, et l'université devraient participer, ce qui permettrait d'être éligible à des financements européens.

Nicolas BARTHE demande quels seront les critères de choix. Laurent ROSELLO répond qu'un lieu bien centralisé est important, près de Perpignan et des principaux accès routier train, bus...., il faut aussi un lien avec la culture catalane et tous les villages n'ont pas la chance de l'avoir ; également la possibilité d'adaptabilité, car la région n'a pas la volonté de financer un nouvel équipement très important, dans un premier temps elle préfère louer. Toulouges remplit le cahier des charges, car elle possède les équipements demandés, (salle de réception, de médias, salle de diffusion d'informations, médiathèque). Il propose que la commune participe financièrement afin de montrer la volonté de la commune de participer au développement de la langue catalane.

Jean ROQUE dit qu'il faudrait adhérer au SIOCCAT présidé par le Maire de Saint André Francis MANENT ; ce syndicat est chargé de promouvoir la langue catalane. De plus, il informe que la commune a signé une convention pour l'année scolaire 2016-2017 avec l'association pour l'enseignement du catalan (APLEC), pour un cycle de catalan à l'école élémentaire Jean JAURES.

Jean ROQUE indique qu'il faudrait travailler sur le projet de la maison Esparre, sur son acquisition, car aujourd'hui elle est financée par l'EPFL, sa mise aux normes, et son coût de travaux au m². Fin mai la décision sur le choix du lieu d'implantation de cet Office devrait être pris. Si Toulouges est choisie, la maison Esparre sera donnée en location à la Région.

Vote pour à l'unanimité.

VI / QUESTIONS DIVERSES

Jean ROQUE informe le Conseil Municipal que comme chaque année, le Député Jacques CRESTA dans le cadre de sa réserve parlementaire attribue un financement de 18 000 euros à distribuer aux associations. Egalement, le Député peut participer au financement d'un projet communal à hauteur de 15 000 euros. Jean ROQUE propose à l'Assemblée de présenter deux projets :

- la rénovation de toitures des bâtiments communaux situés Espace Abelanet
- et l'acquisition de 3 panneaux lumineux

Jean ROQUE demande à l'Assemblée qu'elle l'autorise à déposer ces dossiers de subvention, au titre de la Réserve Parlementaire, auprès de Jacques CRESTA, Député de la 1ère Circonscription,

Vote pour à l'unanimité

Fin de séance à 20h00.

Le Secrétaire de séance,

Claude CID